Révision 01 du 11. Octobre 2017 (modifications en rouge)

TITRE DE L'APPEL A PROJETS : Luxembourg, Belval, Aménagement de l'espace des bassins de refroidissement

[Remarque : La version allemande, française et anglaise des informations qui suivent peut être téléchargée ici. Vous pouvez également adresser une demande d'informations à la personne chargée de l'encadrement du concours].

SECTION I : ORGANISME ADJUDICATEUR

I.1) Organisateur du concours de projets

Le nom officiel de l'organisateur du présent concours de projets est le suivant :

Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie
3, avenue du Rock'n' Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Luxembourg
Internet: www.agora.lu

I.2) Encadrement du concours

La société suivante est chargée de l'organisation et de l'exécution du concours de projets :

Paul Wurth Geprolux S.A.
32, rue d`Alsace,
L-1122 Luxembourg
Luxembourg
Interlocuteur : M. Joé Reuter
E-mail : joe.reuter@paulwurth.com
Tél. : (+352) 4970 – 2847

Toute la correspondance concernant la procédure de candidature doit en exclusivité être adressée à la société Paul Wurth Geprolux.

Aucun renseignement sur le contenu du concours ne sera fourni.

I.3) Demander le dossier de candidature : adressez votre demande à l'adresse e-mail suivante :

joe.reuter@paulwurth.com

I.4) Le dossier de candidature est à envoyer à l'adresse suivante :

joe.reuter@paulwurth.com

SECTION II : OBJET DU CONCOURS

II.1) DESCRIPTION DU PROJET

II.1.1) Titre du concours attribué par l'organisme adjudicateur

Procédure de candidature ouverte s'adressant à des groupes de travail composés d'un ou plusieurs architectes, d'aménageurs d'espaces ouverts, de bureaux d'études pour l'ingénierie des structures

et de bureaux d'études pour la technique d'approvisionnement (dans la mesure où ces tâches ne relèvent pas de la compétence clé du bureau) provenant des États de l'EEE et de la Suisse pour un concours de projet subséquent à une étape, limité et anonyme conformément aux principes généraux de l'OAI (principes généraux pour l'organisation d'appels d'offres en matière de l'architecture dans le Grand-Duché du Luxembourg).

II.1.2) Description

Le quartier urbain de Belval est composé de quatre modules de développement : la Cité des sciences avec son impressionnant décor de hauts fourneaux restaurés, le quartier Square Mile, le parc Belval et le quartier résidentiel de Belval.

Objectif du présent concours : le réaménagement et la redynamisation des anciens bassins de refroidissement du Central Square qui sera le cœur du futur quartier Square Mile.

Les bassins datent des années 1970. À l'époque, ils servaient au traitement des résidus de charbon avant le transfert dans les hauts fourneaux. Seules les structures de béton et quelques et installations de l'aciérie témoignent encore du complexe. Les bassins présentent des diamètres de jusqu'à 40m et une profondeur maximale d'env. 12m par rapport au parking actuellement adjacent. La surface totale de la place des bassins à réaménager est d'env. 6.730m² (jusqu'aux limites des constructions environnantes prévues). Le complexe est composé de différents niveaux de fonctionnement. Il est en plus coupé de passages, de galeries et de locaux adjacents.

Dans le cadre du développement du quartier, il faut prévoir la réintégration des anciens bassins afin qu'ils puissent de nouveau servir au bon usage. Le projet est à réaliser de manière à ce qu'il s'intègre harmonieusement dans l'usage mixte (espaces de bureaux, espaces commerciaux et espaces d'habitation) des constructions avoisinantes qui se trouvent dans la phase de conception.

Un projet expressif et intemporel doit émaner à la fin du concours. Il doit s'intégrer dans la conception globale du quartier et former son cœur vibrant du fait de son attractivité et de son caractère unique.

L'organisateur du concours de projets poursuit les objectifs suivants :

- Création d'un espace unique et vivant qui attire les visiteurs et les habitants pendant toute l'année
- Intégration des différents niveaux des bassins dans la conception générale
- Réalisation d'un lien avec le passé industriel
- Intégration dans le concept urbain général du quartier avec ses passages piétons et ses arcades
- Élaboration d'un concept d'utilisation (activités sportives, loisirs, récréation, culture et gastronomie etc. p. ex.) compte tenu d'une utilisation éventuellement progressive du complexe.

Afin de répondre à ces exigences, AGORA prévoit l'organisation d'un concours de projets anonyme à une étape avec une procédure de candidature préliminaire et un nombre de participants limité à 7 équipes au maximum. Le présent appel à candidature sert à la recherche d'une équipe de planification composée de bureaux de planification pour les domaines architecture et aménagement

d'espaces ouverts ainsi que de bureaux d'études pour l'ingénierie des structures et des bureaux d'études pour la technique d'approvisionnement afin que l'encadrement technique soit garanti.

II.1.3) Lieu de prestation

Belval, Belvaux, Luxembourg

SECTION III : REGLES POUR LA PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE CANDIDATURE

III.1) Éligibilité

La procédure de candidature pour la sélection préliminaire est ouverte à tous les bureaux de planification qui ont un siège social dans l'UE ou en Suisse. L'inscription dans le registre de commerce ou dans le registre professionnel (ou similaire) peut servir de certificat de capacité professionnelle. Une autorisation de présenter des documents de construction (ou équivalent) au Luxembourg doit être garantie. La preuve respective est à fournir le cadre du concours de projet.

Au cas où ce certificat de capacité ferait défaut, il faudra fonder une coopération avec un bureau de planification luxembourgeois qui dispose de l'autorisation de présenter les documents de construction nécessaire.

Les bureaux de planification admis au concours de projets suite à la sélection préliminaire vont former une équipe de planification. Le bureau d'architecture de l'équipe de planification sera l'organisme responsable et regroupera par ailleurs les suivants membres (dans la mesure où ces tâches ne relèvent pas de la compétence clé du bureau d'architecture responsable) :

- Bureau de planification pour l'aménagement d'espaces ouverts
- Bureau d'études pour l'ingénierie des structures
- Bureau d'études pour la technique d'approvisionnement

La formation de consortiums est autorisée. Le certificat de capacité d'exercer la profession au Luxembourg est alors également à fournir pour tous les membres en cas d'adjudication.

Les consortiums doivent agir en tant que communauté de travail à responsabilité conjointe et solidaire et nommer un représentant autorisé. Une déclaration contraignante indiquant la forme juridique, le représentant autorisé et la responsabilité conjointe et solidaire de tous les membres est à soumettre avec le dossier de candidature.

La planification de projet doit être conforme à la législation luxembourgeoise. La connaissance approfondie des dispositions administratives est supposée. Le maître d'ouvrage exige l'établissement d'une représentation luxembourgeoise permanente de l'équipe de projet mandatée pour toute la durée d'exécution du projet.

Du fait de la complexité du projet, la collaboration avec un bureau d'études expérimenté pour l'ingénierie des structures est indispensable. La preuve pour la faisabilité technique du projet est à fournir dans le cadre du concours.

SECTION IV : DELAIS ET ECHEANCES

IV.1) Échéancier

Publication de l'annonce de candidature	22/09/2017
Clôture de l'annonce de candidature	27/10/2017
Délai d'inscription des bureaux pour la participation au concours de projets	27/10/2017
Évaluation des candidatures et sélection des participants	03/11/2017
Publication et notification des participants admis	06/11/2017
Date de démarrage prévue - phase du concours : Envoi du dossier du concours	07/11/2017
Date prévue pour la visite des lieux	10/11/2017 10.00 heures
Date de clôture prévue - phase du concours : Échéance - soumission des projets	26/01/2018
Échéance prévue pour la soumission du modèle	09/02/2018

Les dates de toutes les échéances et délais se réfèrent à l'heure locale du Luxembourg.
L'organisateur du concours de projets se réserve le droit de modifier l'échéancier stipulé.

SECTION V : DEROULEMENT ET MODALITES

V.1) Procédure de candidature

Avant la soumission du dossier de candidature, il faut présenter une manifestation d'intérêt par e-mail (objet : Manifestation d'intérêt - Aménagement de l'espace des bassins de refroidissement) à envoyer au destinataire suivant :

E-mail : joe.reuter@paulwurth.com

Un message de confirmation avec le dossier relatif à la procédure de candidature sera alors adressé à la partie intéressée :

- Procédure de candidature relative au concours de projets « Aménagement de l'espace des bassins de refroidissement »
- Annexe 1 - Coordonnées du candidat

Le dossier est disponible en allemand, en français et en anglais. La partie intéressée doit indiquer sa langue préférée dans la manifestation d'intérêt.

Suite à la réception du message de confirmation, le candidat doit soumettre son dossier de candidature dans les délais impartis. Le dossier de candidature est à adresser par e-mail au destinataire suivant :

E-mail : joe.reuter@paulwurth.com

Échéance de la phase de candidature : le 27/10/2017 à 23h59.

Les dossiers adressés par courrier ne seront pas pris en considération.

Suite à l'évaluation des candidatures et à la sélection des participants, tous les candidats seront informés sur la décision sur les bureaux admis au concours de projets par e-mail.

Les équipes de planification admises au concours de projets doivent confirmer leur participation par e-mail jusqu'au 07/11/2017 à 12h00 suite à la notification.

En cas de renonciation ou d'un autre abandon d'un participant admis au concours de projets, le candidat suivant dans la liste des suppléants pourra être invité.

Le recours contre la décision du comité de sélection est admissible.

V.2) Langue

Les candidats doivent soumettre leurs dossiers de candidature en allemand, en français ou en anglais. L'allemand et le français seront employés dans le cadre du concours ultérieur.

L'organisateur du concours de projets se réserve le droit de se limiter à l'allemand et au français en ce qui concerne le programme du concours. Autres documents du concours seront mis à dispositions en allemand, français ou anglais. La traduction éventuellement nécessaire est à assurer par le candidat.

La version allemande, le cas échéant, est contraignante.

V.3) Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 7 au maximum

V.4) RECOMPENSE ET JURY

V.4.1) Nombre et montants des prix

Une récompense en argent d'un montant total brut de 108.000€ est disponible pour le concours de projets limité à une étape qui suivra la procédure de candidature. D'autres droits de traitement ou honoraires dépassant cette somme ne pourront pas être payés.

Chaque participant a droit à une récompense de 7.500,00€ au minimum. La répartition du solde de la récompense en argent entre les trois premiers participants reste à stipuler par l'organisateur du concours de projets.

V.4.2) Informations sur le remboursement des frais

Il n'y a aucun droit au remboursement des frais encourus avec la procédure de candidature.

SECTION VI : CRITERES D'ADMISSION

VI.1) Critères de sélection concernant les participants/participantes

Condition d'admission essentielle : une candidature accompagnée de 3 projets de référence <u>réalisés</u> dans les domaines aménagement d'espaces ouverts, aménagement de places, architecture industrielle, monuments industriels et architecture souterraine si disponible. Les références devraient être en accord avec la tâche concrète énoncée sous le point II 1.2) dans la mesure du possible. Toutes les exigences doivent être respectées dans le dossier de candidature (voir annexe 1). Toutes les informations sont à rédiger en allemand, en français ou en anglais.

a) Référence A (au moins 1 mention)
   Type : Aménagement d'espaces ouverts/de places
   Mesure de construction : Transformation et/ou réaménagement

Mise en service (âge) : pas plus que 5 ans

b) Référence B (au moins 1 mention)
Type : Architecture industrielle/monuments industriels
Mesure de construction : Transformation et/ou remise en état/restauration
Mise en service (âge) : pas plus que 10 ans

c) Référence B (facultative, si disponible)
Type : Architecture souterraine
Mesure de construction : Nouvelle construction, transformation et/ou assainissement